



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

UL

**Unité bidépartementale Eure Orne**

Les Andelys, le 22 novembre 2022

**Affaire suivie par :** Annie DA CRUZ  
**Tél. :** 02 32 23 45 70 – **Fax :** 02 32 23 45 99  
**Courriel :**  
[ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr)

**Compte rendu de la commission de suivi de site de NUFARM – SYNGENTA - REMEA  
Mardi 4 octobre 2022 à Gaillon**

Sous la présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys, s'est tenue le mardi 4 octobre 2022 à 9h, la commission de suivi de site de NUFARM, SYNGENTA et REMEA à la salle du conseil à Gaillon.

**Participants :**

Monsieur Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys,  
Madame GENTY, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture des Andelys,  
Madame GOFF, responsable pôle environnement sous-préfecture des Andelys  
Madame VINCENT, inspectrice de l'environnement, DREAL/UBDEO,  
Madame DA CRUZ, assistante, DREAL/UBDEO,

Monsieur FLIECX, chef du SIDPC de la préfecture de l'Eure,

Commandant HARDY, SDIS,  
Madame PHILIPPE, ARS,

Monsieur RIVOAL, 1<sup>er</sup> adjoint mairie de Gaillon,  
Madame BAUMANN, mairie de Gaillon – service urbanisme,  
Monsieur CHEMANIER, mairie de Gaillon – chef de la police municipale,  
Monsieur VAVASSEUR, mairie de Gaillon – directeur des services techniques,  
Madame LUCET, mairie Port-Mort,  
Monsieur SAUNIER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Saint pierre la Garenne,

Monsieur PRESSOIR, directeur de l'entreprise SYNGENTA,  
Madame GUILLOTIN, responsable HSE de l'entreprise SYNGENTA,  
Monsieur ROULEAUX, représentant CSSCT SYNGENTA,

Monsieur AURIAT, directeur de l'entreprise NUFARM  
Monsieur DENIS, responsable HSE de l'entreprise NUFARM,

Monsieur POULARD, directeur de l'entreprise REMEA,  
Monsieur SIMON, directeur développement terres,

Monsieur PIEDNOEL, gestion de crise SNCF RÉSEAU,

Madame DEVAUX, directrice adjointe de l'économie de l'emploi et la formation, CASE  
Monsieur GABELLE, UFC Eure,

Monsieur PLE, représentant de l'ASSPM,  
Monsieur DEFILLON, président association sauvegarde de l'environnement,  
Monsieur MADEC, président association sauvegarde de l'environnement,

**Personnes excusées :**

DDETS,  
DDTM,  
VNF,  
CCI,  
Monsieur le conseiller départemental du canton d'Amfreville-la-campagne.

Sous la direction de Monsieur le sous-préfet la commission de suivi de site (CSS) débute.  
Monsieur le sous-préfet donne la parole à Madame VINCENT qui présente l'ordre du jour.

**NUFARM :**

Monsieur Julien DENIS présente le site accompagné du directeur du site, Monsieur Jean-Philippe AURIAT.

Le site a un effectif de 102 personnes. Les services support (achat, finances, sous traitance) représentent 15 personnes. Le site totalise 120 salariés.

Le site fait 14 hectares. Il est classé seveso seuil Haut et est certifié ISO 9001 pour le côté qualité et ISO 14001 environnement (renouvellement en mars 2022).

**Faits marquants ( exercices PPI, incidents travaux, ... 2021/2022)**

- Pas d'accident ou incident majeur important
- Mise à jour du Plan Particulier d'Intervention en 2022 suite à l'exercice PPI du 3 juin 2021
- Mise en place d'une clôture autour des puits
- renouvellement des équipements de sécurité incendie

M DENIS présente ensuite les actions réalisées et prévues pour la prévention des risques et leur coût ainsi que le bilan du Système de Gestion de la Sécurité et les résultats environnementaux en matière de rejets air, eau, et déchets.

**DREAL**

L'inspection des installations classées présente ses actions depuis la dernière CSS avec l'instruction des dossiers de réexamen des Etudes des dangers ainsi que l'action nationale 100 mètres.

**Questions :**

M LEBAS demande si le périmètre du PPI ne pourrait pas être réduit à 200 m au lieu du rayon de 726 m. Cela pourrait faire sortir la commune de Port Mort du périmètre en question.

Mme Vincent répond qu'une telle réduction n'est pas la pratique usuelle. Une fois réduite, une augmentation du périmètre du PPI sera difficile, pouvant bloquer les futurs projets de la société NUFARM. En conséquent, il est fortement conseillé de maintenir le rayon du PPI à 726 m.

M AURIAT confirme son souhait du maintien du rayon de 726 m.

NB : après la réunion une vérification de l'étude de danger du site par l'inspection des installations classées montre que le rayon du PPI n'est pas lié à la fabrication du bromoxynil et confirme l'intérêt du maintien du périmètre actuel.

## **Société SYNGENTA**

M Vincent PRESSOIR, nouveau directeur, présente le site, soit un site de 14 hectares, Seveso seuil haut. Il comporte 3 lignes de production : Pépîte, Liquides et Thiovit. Ces lignes fonctionnent 24h/24h.

Le site est également touché par la loi Egalim.

Le site est certifié :

ISO 9001(qualité)

ISO 14001 (environnement)

ISO 26000 (RSE- responsabilité sociétale des entreprises)

ISO 45001 (Sécurité)

Le site compte 166 salariés et environ 20 intérimaires. Le site fête ses 70 ans cette année (construction en 1951).

### **Faits marquants ( exercices PPI, incidents travaux, ... ) 2020/2021**

M Vincent PRESSOIR présente les faits marquants ( exercices POI, incidents travaux, ... ).

M Vincent PRESSOIR présente les actions réalisées et prévues pour la prévention des risques et leur coût, le bilan du Système de Gestion de la Sécurité, les résultats environnementaux et le plan de gestion de la pollution de la nappe concernant les eaux souterraines.

Un Plan d'Opération Interne a eu lieu le 18 novembre 2021 avec le support du CNPP en fin de journée. Suite aux directives Post-Lubrizol, le POI a évolué.

## **DREAL**

Suite aux instructions ministérielles, les entreprises voisines des sites Seveso sont inspectées. L'inspection des installations classées présente ses actions depuis la dernière CSS avec l'instruction des dossiers de réexamen des Etudes des dangers.

### **Questions :**

M RIVOAL demande si les sprinklers sont testés régulièrement

Mme GUILLOTIN répond que les sprinklers sont testés 1 fois par semaine, elle ajoute que les poteaux incendie sont eux testés 1 à 2 fois par an.

M PLE demande ce qu'il en est de la cuve de gaz de la société SOPREL, voisine de SYNGENTA.

Mme VINCENT répond que des actions sont en cours auprès de la société SOPREL afin de supprimer le risque d'effet domino sur le site de SYNGENTA.

M le sous-préfet donne la parole à M FLIEXC.

## **PREFECTURE**

M FLIEXC, rappelle que le Service Interministériel de la Protection Civile de la préfecture a la responsabilité de réaliser des exercices PPI afin de tester le dispositif opérationnel des services de l'État autour du site .

Les PPI de SYNGENTA et NUFARM ont tous les deux été remis à jour. Notamment, sur le fait qu'un Poste de Commandement extérieur (PCE) au site est défini.

Comme déjà annoncé en 2020, le FR Alert (envoi de SMS dans la zone concernée) viendra en complément au Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP) déjà existant.

En effet , ce système ne se substituera pas au SAIP actuel, du fait qu'en zone blanche ou panne de réseau, celui-ci ne fonctionnera pas. Les sirènes, la diffusion de messages d'alerte dans les médias/radios et sur les réseaux sociaux seront toujours « utilisées » ainsi que le facteur humain. Le Cell broadcast sera très prochainement mis en place.

### **Présentation de la société REMEA :**

M Kevin SIMON présente la société qui fait partie du groupe VINCI œuvrant dans la branche construction et concession. REMEA est dans la branche construction.

L'entreprise REMEA est spécialisée dans les travaux environnementaux : dépollution des sols, sols étanches, déshydratation de boues, fondation et travaux géotechniques.

REMEA représente 22 millions d'euros de chiffre d'affaires, un effectif de 60 personnes et environ 100 projets par an.

REMEA est positionnée sur la problématique de sites pollués. Elle agit sur le sol, les nappes phréatiques pour réduire la pollution et rendre le site compatible avec l'usage prédestiné et redonner vie à un site en fin de vie pour construire l'avenir.

La sécurité est le premier objectif :

- Certification MASE, requise pour ce type d'activités
- Certification internationale OHSAS,
- Certification sur le référentiel site et sol pollué (non obligatoire mais mis en place par le ME)

Tout un pan de l'activité se fait sur les terres excavées notamment en région parisienne, d'où son implantation de Gaillon pour les traiter.

REMEA maîtrise l'ensemble de la chaîne de l'expertise, de l'étude laboratoire à la réception des performances sur site

REMEA est locataire de son site : de futurs aménagements sur la plateforme sont prévus, notamment des casiers afin d'y stocker les terres et de procéder à leur traitement par des procédés biologiques ou physico-chimiques.

L'implantation du bâtiment à Gaillon a été retenu pour sa situation géographique et ses atouts :

- Process sous bâtiments : isolement des eaux pluviales et de la nappe, absence de poussières d'odeurs, maîtrise du bruit
- Trafic : Objectif : 60 % des livraisons par voie fluviale soit - 70 % de poids lourds par rapport à une activité logistique pour ce site

Le transport fluvial ne représente aujourd'hui que 20 %, REMEA souhaite réellement développer la voie fluviale. Le coût est un frein pour les clients de REMEA.

### **DREAL**

Une inspection a été réalisée en 2021 dans le cadre d'une action nationale « contrôle de plateforme de terres excavées ». Celle-ci n'a fait état d'aucune suite ni de non-conformité.

### **Questions :**

Monsieur RIVOAL demande combien il y a de camions qui circulent pour REMEA par jour  
Monsieur POULARD répond que cela fait une moyenne de 5 camions par jour.

Il est décidé que REMEA présente une note sur les voies possibles de transports à Monsieur le sous-préfet.

Monsieur RIVOAL demande où partent les boues.  
Monsieur SIMON répond qu'elles partent pour le comblement de carrière.

Monsieur POULARD ajoute que toutes les terres sont tracées.

Madame VINCENT clôture la séance et remercie tous les participants après s'être assurée que toutes les questions ont pu être posées.

le sous-préfet des Andelys

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to read 'N. Lebas'.

Nicolas LEBAS